

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
30/6/2022

Dossier complet le :  
30/6/2022

N° d'enregistrement :  
2022-6339

### 1. Intitulé du projet

Réhabilitation de la halte fluviale de Boussois

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Benjamin SAINT-HUILE, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 4 3 3 9 6 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité publique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°9.d	9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. d) Zones de mouillages et d'équipements légers.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La halte fluviale de Boussois est située en rive gauche de la Sambre canalisée entre le pk47.73 et le pk48.09, en aval du pont de Boussois sur le bief de Maubeuge/Marpent. La halte comprend un appontement constitué d'une dalle en béton posée sur des cages de gabions. A l'arrière du quai, un muret de soutènement retient le talus végétalisé. Un diagnostic sous-eau de la structure du quai a été réalisé par plongeurs en mars 2023 et a montré des problèmes d'affouillements (vides dans les cages de gabions) sous la dalle béton du quai nécessitant des réparations urgentes de l'ouvrage.

Le projet de réfection de la halte prévoit :

- la démolition partielle et réfection de la dalle béton située au-dessus des cages de gabions
- la mise en place d'un rideau de palplanches sur 40 mètres linéaire devant les cages de gabions existantes avec comblement des vides par un coulis autocompactant
- la démolition et réfection de la dalle haute en béton à l'arrière du quai (affaissée à cause du désordre au niveau du quai)
- la mise en place d'équipements de sécurité sur le quai et bollards d'amarrage.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de sécuriser le quai qui se dégrade, afin de maintenir sa fonctionnalité. Il est à ce jour fermé et non accessible aussi bien aux bateaux, qu'aux piétons.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'effectueront exclusivement depuis la berge, ils se dérouleront de la façon suivante:

- sciage de la dalle en béton au dessus des cages de gabions
- découpe du matelas gabion en pied du quai à la pelle hydraulique (située en haut de berge) munie d'une pince cisaille
- récupération et évacuation de tous les matériaux de démolition en filière adaptée
- mise en place des palplanches par battage devant les cages de gabions (à environ 50cm)
- comblement entre les gabions et les palplanches avec du coulis auto-compactant pour conforter le soutènement des terres
- comblement des vides des cages de gabions avec du coulis autocompactant
- démolition et réfection de la dalle haute en béton à l'arrière du quai

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La halte fluviale fonctionnera de la même manière qu'actuellement avec un quai pour amarrer les bateaux, et sur l'arrière du quai en hauteur une plateforme de promenade et la rue du rivage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Loi sur l'Eau

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les travaux de réfection de la halte fluviale s'étendent sur les emprises actuelles: - Longueur - Largeur	40 mètres 5 mètres

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Halte fluviale de Boussois  
60 rue du rivage  
59168 Boussois

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   4  °   04  '   44  "   06   Lat.   50  °   28  '   85  "   25  

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °   '   "    Lat.   °   '   "   

Point d'arrivée :

Long.   °   '   "    Lat.   °   '   "   

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I "Prairies humides du Boussois) située à 135m au sud, sur l'autre rive de la Sambre. La ZNIEFF se poursuit plus à l'ouest (680m) de part et d'autre de la Sambre.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Boussois fait partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La halte fluviale se situe dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Martin dite Notre-Dame des Glaces, Monument historique Inscrit par arrêté du 06/01/2005

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PERI de la Sambre approuvé sur Boussois le 07/12/1994. La zone de projet se trouve en zone d'aléa fort, et en zone rouge (inconstructibilité) au plan de zonage. Les travaux de réhabilitation de la halte sont autorisés dans le cadre du règlement car ils ne modifieront pas la ligne d'eau et n'aggraveront pas le risque d'inondation par crue.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à 8km à l'est du projet il s'agit de la ZSC FR3100512 " Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers "
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition, béton et gabions seront évacués en déchetterie spécialisée, le volume est estimé à 50m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La halte fluviale est concernée par le risque d'inondation par débordement de la Sambre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement (durée 3-4 jrs) le battage des palplanches générera un peu de nuisance sonore. Des mesures seront réalisées pendant la phase de battage

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>le projet sera soumis ponctuellement à des vibrations, uniquement en phase chantier lors du battage des palplanches (3-4 jrs). Des mesures seront réalisées pendant la phase de battage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Afin de réduire les impacts sur l'environnement, les travaux seront effectués uniquement depuis la berge et les emprises resteront identiques à celles d'aujourd'hui.
- le battage des palplanches en phase travaux (durée 3-4 jrs) pourra entraîner une augmentation de la turbidité de l'eau liée à la remise en suspension des particules fines dans le milieu. Un suivi qualitatif des eaux superficielles sera réalisé pendant le battage. En cas de dépassement des valeurs limites fixées, un barrage (type barrage à bulles ou boudin flottant) pourra être mis en place autour de la zone de travaux.
- les travaux de battage des palplanches (en lit mineur du cours d'eau) s'effectueront en dehors des périodes de reproduction des espèces repères (brochet et Truite Fario).
- en phase travaux, des mesures seront prises pour éviter toute pollution accidentelle du cours d'eau notamment en période de crue. Ces mesures seront détaillées au dossier loi sur l'eau

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés dans le formulaire, l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire, le projet concerne la réfection du quai pour des raisons de sécurité (aujourd'hui le quai est fermé au public car il s'affaisse). Les emprises seront à l'identique, il n'y aura pas de modification pour le paysage, l'environnement et le canal de la Sambre. Les travaux interviendront depuis la berge et les emprises limitées au strict minimum.

L'objectif est de sécuriser le quai afin de maintenir sa fonctionnalité actuelle, aucune extension n'est envisagée, ni aucun changement d'usage.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

annexe 7 - Plans et coupes de l'existant et des aménagements projetés  
annexe 8 - Etat initial du Dossier Loi sur l'Eau

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

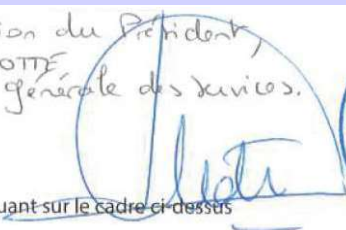


Fait à Maubeuge

le, 22 juin 2022

Signature

Par délégation du Président,  
Cécile MOTTE  
Directrice générale des services.



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus